



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guadeloupe : difficultés des entreprises

Question écrite n° 48704

Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de M. le ministre delegue a l'outre-mer sur l'inquietante degradation du climat economique et social de la Guadeloupe renforcee par la situation difficile des entreprises dont certaines sont exclues de la commande publique faute d'accès aux sources de financement ou en raison de leurs dettes fiscales et sociales. Compte tenu de la necessite de sauvegarder la paix sociale, de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'emploi, il lui demande, d'une part, s'il envisage d'etendre au BTP et a l'artisanat les dispositions de la loi Perben, et d'autre part, ce qu'il compte faire pour que des delais convenables soient accordees aux entreprises concernees dans le cadre d'un moratoire permettant l'echelonnement des dettes fiscales et sociales.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'inquiete de la degradation du climat economique et social de la Guadeloupe renforcee par la situation difficile des entreprises. Comme vous le savez, le prefet de la Guadeloupe a organise, le 14 fevrier, a la prefecture, une reunion de discussion et de concertation avec les socio-professionnels du batiment, de l'artisanat et du commerce ainsi que des representants de la region, du conseil general, de l'association des maires et la plupart des directeurs des services de l'Etat. Je vous rappelle les principales dispositions qui ont ete retenues lors de cette reunion : la creation d'une commission associant les services de l'Etat et les representants des socioprofessionnels ; une commission des chefs de services financiers et d'organismes de securite sociale est egalement creee pour proceder a l'examen de la situation individuelle des entreprises et proceder eventuellement a un amenagement du reglement des charges sociales et fiscales patronales tenant compte de la situation de tresorerie de l'entreprise ; les controles des services de l'Etat seront effectues dans le cadre de procedures simplifiees et d'une concertation permanente ; la date de production de la declaration annuelle des donnees sociales est reportee au 31 mars 1997. Des groupes de travail, presides par les directeurs des services de l'Etat, seront mis en place et examineront plus particulierement les problemes fiscaux et d'emplois, ceux relatifs aux marches et aux travaux publics. Aucun sujet n'est ecarte a priori. Je serai tres attentif aux conclusions des travaux de ces groupes de travail.

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48704

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 913

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1554